

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy

Séance du : 1^{er} février 2021

Convocation du : 26 janvier 2021

Le 1^{er} février deux mille vingt et un, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de M. Gérard GRIFFIT, secrétaire.

Présents : Alain BOYOD, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Michel RICOU-CHARLES, Robert PAUCHON, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérard GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Jean ROUSSEAU, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Roland AMADOR, Jean-Claude VALLIER, Karine PELLOUX, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOD,
Karine PELLOUX excusée a donné pouvoir à Gérard GRIFFIT,
Rajaa TOUSSAINT excusée a donné pouvoir à Gérard GRIFFIT.

ORDRE DU JOUR : Montant prévisionnel des attributions de compensation 2021.

Chaque année, avant le 15 février, le conseil communautaire notifie aux communes membres le montant prévisionnel des attributions de compensation (AC) pour l'année en cours.
Dans le cas où un transfert de charges serait opéré au cours de l'année 2021, (transfert de compétence ou modification de l'intérêt communautaire), les montants définitifs des AC seraient calculés par la CLECT.

Aucun transfert de compétence n'ayant eu lieu en 2020, les montants des AC prévisionnelles versés aux communes restent inchangés, à savoir :

Communes	Attributions compensation prévisionnelles 2021
Chabestan	13 257 €
Châteauneuf d'Oze	2 673 €
Furmeyer	14 627 €
Manteyer	49 004 €
Montmaur	65 438 €
Oze	8 553 €
Rabou	6 730 €
La Roche des Arnauds	151 027 €
Saint Auban d'Oze	5 112 €
Le Dévoluy	676 892 €
Le Saix	7 588 €
Veynes	459 710 €
Total	1 460 611 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve le montant des attributions de compensation prévisionnelles.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 27 + 3 pouvoirs	Pour : 30	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210201-De09_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2021

Affichage : 12/02/2021

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel RICOUL-CHARLES